



Vente d'un cheval en copropriété

Par **Sylviane66**, le **06/11/2008** à **03:35**

J'ai acheté un cheval en copropriété, 50%.

Après une dispute, l'autre propriétaire a vendu le cheval et a gardé tout l'argent. Que puis-je faire ?

Par **Tisuisse**, le **06/11/2008** à **08:37**

Bonjour,

Si vous avez la facture d'achat prouvant cette acquisition à 50-50, faites une LR/AR à votre "associé" dans laquelle vous lui réclamez votre part. Vous lui donnez un délai et spécifiez que, passé ce délai, vous saisirez le tribunal compétent.